Image not found or type unknown

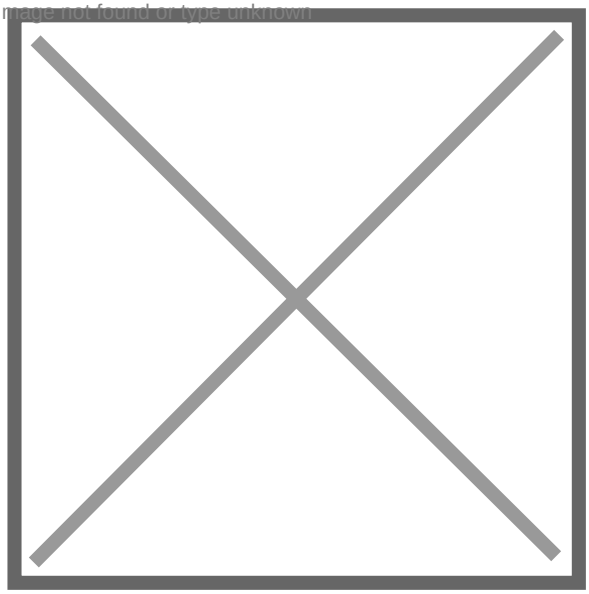

Droit au chomage et nouveau contrat de travail

Par **Hélène**, le **07/07/2010** à **16:41**

Bonjour,

Je suis au chomage depuis très peu de temps (je n'ai pas encore eu mon premier RDV à Pole Emploi) et un employer me propose un CDI.
Il me propose de signer le contrat dès maintenant mais de ne commencer à travailler qu'en septembre.
Ma question est donc, est-ce que je vais toucher le chomage pendant juillet et aout si je signe le contrat ?

Merci d'avance pour vos réponse.
Hélène

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés